



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 17 août 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2021.BVD.7252
Classification : Non classifié

Centre de police de Berne (CPB), Niederwangen/Köniz, Juch-Hallmatt, crédit d'engagement destiné à la réalisation

1. Objet

Il est prévu de regrouper dans le nouveau centre de police de Berne (CPB) à Niederwangen/Köniz plusieurs sites occupés par la police cantonale dans la région de Berne, d'y créer des places de travail supplémentaires et de réunir sous le même toit l'ensemble de l'infrastructure de conduite cantonale.

Le crédit d'engagement demandé de 321 735 000 francs (coûts totaux de 352 560 000 francs, moins les frais de concours de 1 800 000 francs et les frais d'étude de projet de 29 025 000 francs déjà approuvés) doit permettre de financer la réalisation du nouveau centre de police de Berne par une entreprise totale. Ce montant comprend les coûts de 33 800 000 francs pour l'équipement spécifique aux utilisatrices, à la charge de la Direction de la sécurité (DSE).

Des dépenses à hauteur de 21,2 millions de francs à la charge de la DSE seront autorisées pour le remplacement cyclique d'installations techniques, sous réserve que ces investissements soient pris en compte dans le plan d'investissement intégré lors du prochain cycle de planification.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Justice et police, bâtiments (gros œuvre 1)	67 860 000	80
Justice et police, bâtiment (second œuvre)	248 575 000	25
Subventions d'investissement aux communes	2 325 000	20

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
318 760 000	318 760 000	0	8

Explications sur les différents sous-totaux

Les subventions d'investissement aux communes concernent l'équipement de détail « Untere Juchstrasse ».

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

4.1 Plan d'investissement de la Direction des travaux publics et des transports (DTT)

En mio. CHF	Total	Années pré- cédentes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Investissements effectifs nets	318,76	12,7	6,5	35,0	70,4	67,0	67,0	35,0	1,8
Montant alloué dans le plan d'investissement intégré 2022	315,0	12,7	6,5	35,0	67,0	67,0	67,0	35,0	1,8

4.2 Plan d'investissement de la Direction de la sécurité (DSE)

En Mio. CHF	Total	Années précédentes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Investissements effectifs nets	53.05	0	0	0.15	0.5	2.3	11.1	31	8
Montant alloué dans le plan d'investissement intégré 2022	30.0		0.5	0.5	0.9	7.0	10.0	7.0	4.1

Concernant les écarts entre les investissements effectifs nets et le plan d'investissement intégré, voir les explications au chiffre 4.5 du rapport.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Justice et police, bâtiments (gros œuvre 1)	848 250

